

Assurance chômage, CSG, sélection à la fac, bac...

« Des réformes hautement inflammables »

(Le Parisien, 2 janvier)

Pages 2 et 3



L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

**Libération des prisonniers
politiques catalans
et arrêt des persécutions
judiciaires !**

Déclaration du comité exécutif du Posi

DR Page 10

La rédaction d'*Informations ouvrières*
présente à ses lecteurs ses meilleurs vœux pour 2018

Chaque semaine, lisez *Informations ouvrières*, abonnez-vous !

En 2018, « tout peut se retourner très vite »

Yan Legoff

Ne devant son élection, par défaut, qu'à l'effondrement, dû à un gigantesque rejet, des partis qui ont structuré les institutions de la V^e République pendant des décennies, Emmanuel Macron, le 31 décembre, a présenté ses premiers vœux aux Français.

Le voilà en plus pris dans le maelstrom de la crise profonde et irrémédiable de l'Union européenne (lire en pages 10 et 11), devant se débrouiller sans Merkel.

En Allemagne, la composition d'un gouvernement devra encore attendre des mois après la débâcle historique aux élections d'octobre dernier de la chancelière chrétienne-démocrate et de la direction du SPD, qui tentent de rééditer une nouvelle « Grande Coalition », malgré l'hostilité de leurs propres partis.

En Grande-Bretagne, le Premier ministre, Theresa May, minoritaire au Parlement, se débat avec la défiance de son propre parti, mortellement divisé quant à la négociation sur le « Brexit ». Sans parler de la crise politique qui ravage l'Espagne, l'Italie...

Suspendu au dessus de ces champs de ruines, sans réelle base dans le pays si ce n'est le soutien exigeant du CAC 40 et du capital financier international (dont témoigne l'éditorial louangeur du patron Serge Dassault dans *Le Figaro* le 2 janvier), Macron a assuré que les « réformes » « se poursuivront avec la même force, le même rythme, la même intensité pour 2018 ».

Mais des interrogations, un doute même, s'expriment dans les colonnes du journal financier *Les Échos*, dont l'éditorialiste estime, le 5 janvier : « (La) réussite et l'obtention de résultats supposent qu'Emmanuel Macron et Édouard Philippe précisent les objectifs de chacune des réformes à venir pour qu'elles soient très lisibles. Cela a été généralement le cas à l'automne. Cela semble être moins évident aujourd'hui. »

La conclusion de la réforme des retraites, prévue pour cette année (de discrètes consultations ont commencé), a été reportée d'un an, vu son caractère « atomique ». Mais sont aussi à l'ordre du jour celle de l'assurance chômage, le vote de la loi sur la sélection à l'université, une réforme destructrice du bac (lire page 3), de la formation professionnelle, l'ouverture totale à la concurrence des chemins de fer, sans parler de la révolte qui gronde dans les hôpitaux (lire pages 4 et 5), etc.

Un conseiller ministériel avertit dans *Le Monde* (5 janvier) : « Il faut rester prudent et ne pas crier victoire, car tout peut se retourner très vite. »

Rien n'est joué, en effet. Même les ordonnances contre le Code du travail : elles ont certes été publiées, mais il leur reste encore à s'appliquer. Les routiers, les dockers ont déjà imposé que des accords d'entreprise ne pourront remettre en cause leurs conventions collectives. Les fédérations CGT, FO et CFE-CGC de la chimie mobilisent dans le même objectif.

Autre exemple : les patrons veulent sauter sur l'occasion, offerte par ces ordonnances, des plans de ruptures conventionnelles aggravées des plans sociaux.

Mais ce ne sera pas si simple. Le premier de ces plans de RCC, chez la chaîne d'habillement Pimkie où la direction veut supprimer 200 emplois, est d'ores et déjà mis en cause avant même sa négociation : « FO, CGT et CFDT ont d'ores et déjà annoncé refuser de signer », rapportent *Les Échos*, ce 9 janvier.

Les vœux de Macron pour 2018...

La hausse de la CSG

« Un gain de pouvoir d'achat », prétend le gouvernement !

Le début de l'année est marqué par l'entrée en vigueur d'une mesure phare du gouvernement Macron : le remplacement de la cotisation salariale d'assurance maladie et de chômage par une augmentation de 1,7 % du taux de la CSG (qui passe de 7,5 % à 9,2 % pour les actifs et de 6,6 % à 8,3 % pour les retraités et les invalides), ce qui représente, en fait, une augmentation de 20 % de ladite CSG.

Dès le 2 janvier, les retraités en ont vu la conséquence sur le montant des retraites complémentaires. À la fin du mois, les fonctionnaires, les salariés du privé, les retraités, les invalides seront touchés.

Dans *Le Journal du dimanche*, le 7 janvier, Édouard Philippe martèle : « Grâce à la suppression des cotisations salariales – une partie des maintenant, le reste en octobre – le pouvoir d'achat des actifs va augmenter. »

Quant à Gérard Darmanin, il clai-ronne que « notre politique de pouvoir d'achat revient à donner un treizième mois aux Français qui travaillent ».

Un treizième mois ? Un gain de pouvoir d'achat ?

On ne sait ce qui l'emporte du cynisme ou de la duplicité ! Faisons les comptes.

Les retraités ? Ils n'ont que leurs yeux pour pleurer ! Leurs pensions baissent. Un point, c'est tout (1).

Les invalides ? Il suffit de continuer à travailler à temps partiel pour que les pensions (dont la moyenne est de 730 euros par mois !) soient taxées comme les retraites (2) !

Les fonctionnaires ? Selon les syndicats de fonctionnaires, la prétendue compensation ne compense pas la totalité du manque à gagner.

Quant aux salariés du privé ? Les « Français qui travaillent » ? Il leur faudra attendre la deuxième tranche de réduction des cotisations chômage pour percevoir les gains « faramineux » promis par Philippe-Darmanin !

TOUT AUGMENTE

En attendant, TOUS subissent, dès le début de l'année, l'impact des réformes de la rentrée 2018 :

- nouvelle hausse « surprise » (!)... de 6,9 % des tarifs réglementés du gaz ;
- hausse de l'écotaxe pour les « véhicules polluants » ;
- hausse des amendes pour défaut de paiement du stationnement (qui passent, dans certaines villes, de 17 euros à 60 euros !)

- hausse de 5 % du prix du timbre.

À ces hausses s'ajoutent les difficultés accrues pour la prise en charge des soins :

- au 1^{er} janvier 2018, le forfait hospitalier passe de 18 euros à 20 euros.

Motif ? D'après le ministre de la Santé, « cette hausse rattrape l'inflation depuis 2010 ». Pour augmenter le forfait hospitalier, il y a de l'inflation. Mais pour refuser d'augmenter les retraites, « il n'y a pas d'inflation » !

– cette augmentation du forfait hospitalier, combinée avec la politique d'austérité du gouvernement, entraîne une augmentation de 3 % à 5 % des tarifs des mutuelles maintenant obligatoires.

Tant il est vrai que le remplacement des cotisations sociales par la CSG non seulement ne garantit aucun droit, mais accompagne le désengagement de la Sécurité sociale. IO y reviendra. **N. B. ■**

(1) Voir IO n° 475.

(2) Rappelons qu'en quatre ans les pensions n'ont augmenté que de 1 % !



La réforme de l'assurance chômage

Haro sur les chômeurs !

Jeudi 11 janvier s'ouvrent les négociations demandées par le gouvernement entre les organisations syndicales et patronales sur le devenir de l'assurance chômage. *Le Parisien* le 2 janvier résume ainsi l'enjeu : « Hautement inflammable. C'est le dossier social à haut risque de la rentrée 2018 : le gouvernement envisage de durcir certaines sanctions dans le cadre de la future réforme de l'assurance chômage. »

Le 27 décembre dernier, *Le Canard enchaîné* a révélé une note confidentielle du ministère du Travail selon laquelle « une recherche insuffisante, un refus de formation ou un refus de deux offres d'emploi jugées raisonnables entraîneraient une réduction des allocations de 50 % pendant deux mois. En cas de récurrence, elles seraient supprimées pour une durée de deux mois. En outre, le demandeur d'emploi devra remplir un rapport d'activité mensuel. »

Devant les protestations, Macron a répondu : « Il n'y a rien de choquant » et, sur RTL, un député LREM de Paris, Sylvain Maillard, s'est permis d'en rajouter : « La société vous donne une indemnité chômage (...), mais vous avez le devoir de montrer que vous faites vraiment action de recherche d'emploi. Droits et devoirs. »

UNE ÉTATISATION CONTRAIRE À L'EXISTENCE MÊME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

« La société » ? L'indemnité chômage n'est pas un cadeau de « la société » mais un droit acquis par la cotisation au système d'assurance chômage.

Par cette offensive contre les chômeurs, Macron prétend, à budget

constant, « compenser » l'octroi d'indemnités chômage aux travailleurs indépendants... qui ne sont pas salariés.

Ainsi, les chômeurs sont appelés à payer pour les non-salariés indépendants. Les inspections générales des Affaires sociales (Igas) et des Finances (IGF) viennent de publier, à ce propos, un rapport dans lequel elles manifestent, à tout le moins, leur préoccupation.

Selon leur évaluation : « Selon les « faits générateurs » retenus pour accorder une allocation chômage aux indépendants, le nombre de personnes à indemniser, chaque année, pourrait aller de 50 000 à 360 000. » Par conséquent, selon ce rapport, « les faits générateurs de l'indemnisation chômage des indépendants risquent d'être « plus facilement manipulables que ceux des salariés ». »

L'arbitraire total sans aucune vérification possible.

Et tout ceci parce que Macron a décrété avec l'augmentation de la CSG qu'il n'y aurait plus de cotisations salariales à l'assurance chômage, menant celle-ci à une véritable étatisation contraire à l'existence même de l'assurance chômage.

Et si tout dépend, désormais, de l'État, il y a tout à craindre quand on apprend que le gouvernement vient de décider de sabrer de cinquante millions d'euros le budget alloué à Pôle emploi, ce qui va se traduire par la suppression de près de 1 200 postes dont 300 CDI et des contrats aidés.

D. S. ■

LUNDI 8 JANVIER 2018

LE PARISIEN

10
SOCIÉTÉ

Sélection à la fac... c'est la panique !

ÉDUCATION Il ne reste plus que dix jours aux universités pour finaliser ce qu'elles attendent des futurs candidats à l'entrée en licence. Un calendrier très serré, voire tout simplement intenable pour certains.

PAR CHRISTEL BRIGAUDEAU

UNE PARTIE DES PROFS DE FAC font leur rentrée aujourd'hui avec une sérieuse gueule de bois. Et les fêtes n'y sont pour rien. Leur mal de tête porte un nom : Parcoursup – le terme choisi pour le nouveau dispositif d'orientation et d'affectation des élèves de terminale dans le supérieur. C'en est fini de l'ex-plate-forme APB (admission post-bac) son très opaque algorithme pour alpaguer les élèves et le tirage au sort pour départager les candidats dans les filières les plus saturées. « Les choses se passeront désormais de façon plus simple et plus transparente », peut-on lire dans le document de 17 pages transmis le 11 décembre par le ministère de l'Enseignement supérieur aux personnels concernés.



Parcoursup.

La page 10 du Parisien, le 8 janvier 2018.

Ce qui attend les futurs bacheliers...

Murielle Jumain

« *Sélection à la fac... c'est la panique !* », titre, ce 8 janvier, le journal *Le Parisien*, ajoutant : « *Il ne reste plus que dix jours aux universités pour finaliser ce qu'elles attendent des futurs candidats à l'entrée en licence. Un calendrier très serré voire tout simplement intenable pour certains.* »

Le 30 octobre dernier, le gouvernement avait annoncé le « plan étudiants », projet de réforme du premier cycle universitaire, et à la fin de ce mois de janvier, la commission Mathiot, missionnée par le ministre Blanquer, rend ses « consultations » sur la réforme du baccalauréat pour la rentrée 2018. Ces deux projets se complètent pour chercher à détruire le baccalauréat comme examen national et premier grade universitaire. Le projet de loi sur la réforme du premier cycle universitaire, passé en première lecture à l'Assemblée nationale le 12 décembre dernier, est une atteinte au droit des jeunes à poursuivre des études supérieures et une attaque majeure contre le baccalauréat. Le principe de libre accès à l'université n'existerait plus : le projet prévoit que le conseil de classe de terminale examine les vœux des lycéens et participe à un avis formulé par le chef d'établissement.

UN TRI ARBITRAIRE

Cet avis ouvrirait la possibilité aux universités de trier les dossiers selon un ordre de pré-

férence, les lycéens auront une réponse négative, favorable ou favorable sous conditions. « *Si pour des raisons de capacités d'accueil, l'université ne peut admettre tous les candidats, la priorité sera donnée à ceux dont le parcours, la motivation et le projet seront les plus cohérents avec la formation choisie* » (loi sur l'orientation et la réussite étudiantes). Plutôt qu'ouvrir les places nécessaires à l'accueil croissant des bacheliers à l'université, le ministère pourrait imposer une filière non voulue aux lycéens pour « gérer les flux ».

Un bachelier qui a demandé la filière STAPS (filière sur les métiers du sport, en « tension » selon le ministère) pourrait se retrouver en économie, ou en mathématiques, voire même dans une filière de l'enseignement privé ; tant pis s'il n'en a pas les moyens !

DES COURS DE REMISE À NIVEAU... TRÈS HYPOTHÉTIQUES

S'il reçoit un avis « favorable sous conditions », le jeune bachelier devrait suivre des « modules de remédiation » pour pouvoir suivre la filière de son choix.

Mais tous les professeurs d'université le savent, et leurs syndicats l'ont réaffirmé lors d'un communiqué le 6 décembre dernier : « *Il ne reste que 500 millions d'euros sur cinq ans pour pouvoir accueillir près de trois millions d'étudiants d'ici 2025, ce qui est largement insuffisant* » (extrait du communiqué interfédéral CGT, FO, FSU, Solidaires, SUD, Unef, UNL du 6 décembre 2017).

À l'université de Tours, par exemple, les professeurs ont indiqué publiquement qu'aucun module de remédiation ne serait mis en place pour les bacheliers à qui on aurait répondu « Oui, si... », car il n'y a aucun moyen financier pour le faire, et c'est ainsi dans la plupart des universités.

LE VÉRITABLE OBJECTIF DU GOUVERNEMENT

Donc le gouvernement a décidé de barrer la route des études supérieures à des milliers de jeunes, qui seront pourtant titulaires du baccalauréat en juin 2018.

Les gouvernements successifs ont multiplié les réformes, rythmes scolaires, réforme du lycée, réforme du collège... visant à baisser de manière drastique le nombre d'heures de cours, supprimer les groupes et bourrer les classes, supprimer le redoublement, car cela coûtait trop cher. (Par exemple, en filière C, ancienne dénomination de la filière S, il y avait six heures de mathématiques en première et neuf heures en terminale. Actuellement, il ne reste que quatre heures en première et six heures en terminale.)

Et aujourd'hui, ce gouvernement, dans la lignée de ses prédécesseurs, met en place la sélection, car pour eux il y a trop de jeunes à l'université !

C'est aussi pour cette raison que le ministère engage à marche forcée une réforme de l'examen du baccalauréat qui se mettrait en place dès la rentrée 2018 pour les futurs élèves de seconde (lire ci-dessous). ■

Une « réforme » du bac pour un diplôme « à la carte », faisant encore disparaître 20 % d'heures de cours

La « consultation » sur la future réforme du bac est encore en cours, cependant de nombreuses « fuites » émanent de la presse et en donnent les pistes essentielles : plus de filières ES, L ou S, et seulement quatre disciplines évaluées par des épreuves terminales (au lieu d'une dizaine). Les autres disciplines (la majorité) seraient donc évaluées en contrôle continu, c'est-à-dire au sein du lycée.

Les horaires disciplinaires baisseraient encore, et l'élève suivrait un « parcours à la carte », choisissant des disciplines majeures et des mineures... « *Environ un cinquième des heures d'enseignement en lycée pourrait disparaître au profit d'une réforme qui devrait augmenter les inégalités entre filières,*

établissements et élèves », note le site Internet Le café pédagogique.

Le bac deviendrait donc un diplôme « maison », puisqu'il reposerait principalement sur une évaluation locale.

L'OPPOSITION DES PRINCIPALES FÉDÉRATIONS SYNDICALES

Le baccalauréat ne serait plus un examen national et anonyme ouvrant à une qualification et à une grille de rémunération nationale, mais un simple certificat de fin d'études secondaires, sans droit automatique aux études supérieures ni garantie de salaire.

Il est logique que le gouvernement, après s'être attaqué au droit du travail, s'attaque

aujourd'hui aux diplômes, et notamment au baccalauréat.

Cependant il y a loin de la coupe aux lèvres. Les fédérations majoritaires de la profession et les organisations de jeunesse se sont prononcées clairement pour « *l'abandon du projet de loi sur le premier cycle post-bac dit plan étudiants qui est une sélection déguisée, (...) le maintien du bac comme diplôme national et premier grade universitaire* » (communiqué cité ci-contre).

Elles appellent à la mobilisation : les réunions, les assemblées générales intersyndicales se tiennent dans les universités et les établissements du second degré pour prendre position et préparer le rapport de force.

Cette réforme ne doit pas passer ! M. J. ■

ÉDITORIAL

é

Leurs vœux et les nôtres...

Jean-Paul Crouzet,
membre du bureau national du POI

En ce début d'année, la presse relaie le discours volontariste du chef de l'État : « *Macron, une rentrée au pas de charge* », « *La volonté de Macron et Philippe ne faiblit pas* »... et en assure le service après-vente : « *Les Français reprennent confiance en leur économie* », « *Sondage : Macron poursuit sa remontée dans l'opinion* »...

Mais, s'inquiètent *Les Échos* ce 7 janvier, « *que (le pays) semble loin de ce grand moment d'union nationale du 11 janvier 2015* » ! Il prend tout autant acte de la fragilité politique d'Emmanuel Macron, perçu dans l'opinion comme « *le président des riches* ».

En effet, le jeu de bonneteau transformé en méthode de gouvernement n'a qu'un temps. La population laborieuse sait faire les comptes.

Ainsi, pour ne prendre que des faits connus au 1^{er} janvier, le prix du gaz augmente de 6,9 %, celui de l'essence de 3,84 centimes à 7,6 centimes par litre, les tarifs de La Poste (lettres et colis) de 4,7 % en moyenne. À Lyon, les amendes pour non-respect du stationnement payant passent de 17 euros à... 35 euros voire 60 euros !

Pour les revenus, ce qui est sûr, c'est que la grande majorité des retraités verront leur pension amputée de 20 euros, 30 euros, 50 euros par mois par l'augmentation de la CSG, que les fonctionnaires auront leurs salaires bloqués – comme ceux de nombreux salariés du privé – et subiront un jour de carence lors des arrêts maladie...

Quant à Mme Pénicaud (qui, elle, gagnera 62 000 euros en 2018 grâce à la suppression de l'ISF), ses décrets d'application des ordonnances Macron à peine publiés, ils sont immédiatement saisis par les patrons de PSA et de Pimkie pour chercher à associer les syndicats, sous couvert de ruptures conventionnelles collectives, au licenciement à coût et délais réduits de centaines de salariés !

Dans cette situation, les travailleurs cherchent à se saisir de leurs organisations syndicales pour résister. Ainsi, dans la chimie, avec l'action unie des fédérations CGT, FO et CGC pour défendre les garanties de la convention collective contre les conséquences des ordonnances Macron ; dans la santé, où toutes les fédérations appellent à une grève nationale dans les Ehpad le 30 janvier ; dans l'enseignement, contre la destruction du bac et pour l'accès à l'université, etc.

Bien sûr, la lutte n'est pas simple. Comme l'indique la lettre des délégués du VI^e Congrès du POI, si l'état d'esprit de la classe ouvrière, « *que relaie l'écrasante majorité des cadres et des militants dans les organisations syndicales* », n'est pas à l'acceptation de l'inacceptable, cette résistance « *se trouve confrontée à plusieurs problèmes* », à différentes questions...

Dégager ces solutions, ces réponses, impose « *une discussion franche et honnête tenant compte de l'expérience de chacun* ».

Alors, l'heure est maintenant de concrétiser en 2018 le « vœu » que nous nous sommes fixé lors de notre congrès : en nous mettant à *Informations ouvrières* d'être pleinement l'organisateur de cette large discussion, d'une part engager, « *avec tous les militants ouvriers, syndicalistes, politiques, élus, à égalité avec eux, toutes (les) forces dans la constitution des comités de résistance et de reconquête* », et d'autre part « *contribuer à élaborer en commun (...) les réponses aux vieilles questions posées à la classe ouvrière et qui ressurgissent aujourd'hui sous des formes nouvelles, pour œuvrer à la reconstruction d'un authentique parti ouvrier indispensable au combat pour l'émancipation de la classe ouvrière et pour l'expropriation du capital.* »